

Envoyé en préfecture le 24/08/2026

Reçu en préfecture le 24/08/2026

Publié le

ID : 007-200039808-20260707-2026_07_010BIS-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 7 juillet 2026

Convocation du 1^{er} juillet 2026

N° 2026_07_010

Objet : Petite enfance - Convention d'objectifs et de moyens 2026 pour la crèche « Les Péquelous »

Le 7 juillet 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Bessas, salle communale, sous la présidence de Luc PICHON, Président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Béatrice MOREAU, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Bernard CHARNAY à Antoine ALBERTI, Jocelyne CHARRON à Jean-Yves MARAINE, Valérie DEVUN à Nicolas CLEMENT, Denise GARCIA à Jean-François DEGORE, Laura JACQUET à Luc PICHON, Jean-Yvon MAUDUIT à Vincent CERVINO, Laurent UGHETTO à Samy CHEMELLALI, René UGHETTO à Yves TESTUT

Absents : Delphine CHLIEH, Robert GUERRAIRI

Secrétaire de séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Guy Clément, vice-président en charge de la petite enfance rappelle aux conseillers que la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, dans le cadre de sa compétence petite enfance, accompagne l'association « Les Péquelous » dans la gestion d'un lieu d'accueil, d'éveil et de vie pour les jeunes enfants situés à Ruoms.

Il propose au Conseil communautaire de fixer la participation de la Communauté de communes au titre de l'année 2026 à 60 000 €.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question,

Le Conseil communautaire entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe la participation de la Communauté de communes à l'association « Les Péquelous » au titre de l'année 2026 à 60 000 €.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Sylvie CHEYREZY